



Le top 1% s'est enrichi de 22 milliards d'euros en un an

Service d'études du PTB,
septembre 2026

Aurélie Decoene
Ben Van Duppen
Wim Debucquoy

Contenu

1. Nouveaux chiffres de la Banque centrale européenne: l'écart des patrimoines se creuse
 - a. Évolution du patrimoine des 5 % les plus riches
 - b. Évolution du patrimoine des 1 % les plus riches
 - c. Évolution du patrimoine des 50 % les moins riches
 - d. Évolution du pouvoir d'achat des 1% les plus riches et des 50 % les moins riches
2. Une véritable taxe des millionnaires sur les 1% les plus riches

Résumé

Alors que le gouvernement Arizona planche sur différents scénarios visant à combler les 10 milliards d'euros de déficit budgétaire, la Banque centrale européenne publie de toutes nouvelles données sur l'évolution du patrimoine des ménages en Belgique. Le service d'études du PTB les a passées à la loupe et pointe un problème évident : l'année dernière, le patrimoine des 1% les plus riches a augmenté de 22 milliards d'euros, tandis que les 50 % les plus pauvres ont vu leur situation financière s'aggraver.

Il s'agit d'une tendance que des chercheurs tels que Thomas Piketty ont déjà constatée : le fossé entre les super-riches et le reste de la population ne cesse de se creuser. C'est le résultat concret du système fiscal actuel et de la politique menée par les partis traditionnels. L'année dernière, le patrimoine des 1 % les plus riches a augmenté deux fois plus vite que le PIB, tandis que celui des 50 % les moins riches a diminué.

La hausse du patrimoine des 1 % les plus riches s'inscrit dans la tendance observée ces dernières années. Il ne s'agit pas d'un résultat exceptionnel. Le PTB veut approfondir le débat sur la meilleure façon de lutter contre la concentration des richesses entre les mains d'une petite minorité. C'est d'autant plus important que les partis de l'Arizona discutent d'une augmentation de la TVA, de nouvelles coupes budgétaires dans les soins de santé, la politique climatique, les services publics, etc. Il existe des alternatives, comme la mise en place d'une véritable taxe des millionnaires. Celle-ci vise exclusivement les 1 % les plus riches, ne prévoit aucune exception, est ambitieuse et rapporte au moins 8 milliards d'euros. Il ne s'agit pas d'une mesure symbolique destinée à mieux faire passer l'austérité, au contraire : cette taxe constitue un point de rupture dans les négociations budgétaires.

1. Nouveaux chiffres de la Banque centrale européenne : l'écart des patrimoines se creuse

Il y eu pendant longtemps un manque criant de données sur l'ampleur exacte des inégalités de richesse et leur évolution, en Belgique et dans le reste du monde. Ces dernières années, de plus en plus d'études sont parues sur le sujet. Plusieurs études ont dressé un état des lieux plus précis des inégalités en Belgique et ont montré que celles-ci sont plus importantes qu'on ne le pensait¹.

Les progrès dans la cartographie des inégalités de revenus et de patrimoines sont également portés par des institutions officielles comme la Banque centrale européenne et la Banque nationale de Belgique. Début 2024, un sérieux pas en avant a été réalisé avec la publication de statistiques sur la répartition du patrimoine net des ménages belges, connues sous le nom de comptes distributionnels de patrimoine (Distributional Wealth Accounts, ou DWA)². Ces données portent tant sur les actifs financiers (épargne, actions, obligations, etc.) qu'immobiliers. Le lundi 24 août, les chiffres du premier trimestre 2026 ont été publiés en ligne³.

Notre approche :

- a. Nous avons calculé l'évolution du patrimoine des 5 % les plus riches.
- b. Nous avons examiné la part représentée par les 1 % les plus riches au sein de ces 5 %.
- c. Nous avons calculé l'évolution du patrimoine des 50 % les moins riches.
- d. Nous avons calculé l'évolution du pouvoir d'achat des 1 % les plus riches et des 50 % les moins riches, en tenant compte de l'inflation.

¹ Voir Decoster, A., Decancq, K., De Rock, B., & Gobbi, P. (2024) *Inégalités en Belgique. Un paradoxe ?* Lannoo Meulenhoff-Belgique. Voir également Apostel, A., & O'Neill, D. W. (2022). *A one-off wealth tax for Belgium: Revenue potential, distributional impact, and environmental effects*. *Ecological Economics*, 196, 107385.

² BNB, Communiqué de presse, [Répartition du patrimoine des ménages : nouvelles statistiques de la BNB et de la BCE](#), 8 janvier 2024. Les DWA résultent de l'intégration des microdonnées de l'enquête sur le comportement financier des ménages (HFCS) dans les comptes nationaux sectoriels macroéconomiques. Toutes ces données ont été collectées par la BNB. Celle-ci les publie sur son site jusqu'au top 10 %. La BCE va plus loin en publiant également celles du top 5 %.

³ Voir les sources utilisées dans les tableaux ci-dessous. Ces données ont été actualisées par la BCE le 24 août 2026.

a. Évolution du patrimoine des 5 % les plus riches

Nous avons croisé les données de la richesse totale des ménages avec la part du top 5 % et retracé l'évolution sur un an⁴. Nous tenons compte de l'inflation chaque fois que nous calculons les variations *en pourcentage* (voir le point d ci-dessous). Pour les montants en euros, nous utilisons chaque fois les montants en terme nominal, comme dans les bases de données de la BNB et de la BCE, et comme le sont aussi tous les montants dans les déclarations d'impôts, sur les fiches de paie, les prix de l'immobilier, etc.

→ **Conclusion : les 5 % des ménages les plus riches ont vu leur patrimoine augmenter de 44 milliards l'année dernière.**

Tableau 1 : Évolution du patrimoine net des 5 % les plus riches, calculée sur la base des données de la BCE

Période	Richesse nette totale de tous les ménages (en milliards €) ⁵	Part des 5 % les plus riches dans le patrimoine total ⁶	Richesse nette totale du top 5 % (en milliards €)
1er trimestre 2025	3 058	43,13 %	1 319
2e trimestre 2025	3 050	43,33 %	1 321
3e trimestre 2025	3 093	43,32 %	1 340
4e trimestre 2025	3 129	43,38 %	1 357
1e trimestre 2026	3 144	43,36 %	1 363
Sur l'ensemble de la période	+ 86 milliards	+ 0,23	+ 44 milliards

⁴ Les données utilisées concernent la période allant du premier trimestre 2025 (Q1 2025) au premier trimestre 2026 (Q1 2026).

⁵ Banque centrale européenne, « [Net wealth of households, Belgium, Quarterly](#) », dernière mise à jour : 24 août 2026. Cliquer sur « Download chart and table data ».

⁶ Banque centrale européenne, « [Net wealth of households, share of top 5 percent, Belgium, Quarterly](#) », dernière mise à jour : 24 août 2026. Cliquer sur « Download chart and table data ».

b. Évolution du patrimoine des 1 % les plus riches

La BCE ne publie pas de données concernant les 1 % les plus riches. Nous devons donc les estimer. Nous partons ici d'une hypothèse prudente, issue d'une étude récente du SPF Finances dans laquelle on peut lire que les 1 % les plus riches détiennent la moitié de la richesse détenue par les 5 % les plus riches⁷. Cette hypothèse est inférieure aux résultats publiés dans la littérature scientifique. Apostel & O'Neill (2022) estiment par exemple que les 1% les plus riches détiennent pas moins de 56% de la richesse des 5% les plus riches⁸. Les études les plus récentes sur l'évolution des inégalités de revenus et de patrimoines en Belgique soulignent également une inégalité croissante au sommet de la distribution⁹. C'est pourquoi nous qualifions de prudente l'hypothèse selon laquelle les 1% les plus riches détiennent la moitié de la richesse des 5% les plus riches.

→ Conclusion : l'année dernière, les 1 % les plus riches ont vu leur patrimoine augmenter de 22 milliards d'euros. Plus d'un quart de l'augmentation totale du patrimoine des ménages dans notre pays revient donc aux 1 % les plus riches. Cela représente 423 409 euros par ménage. Cela équivaut à une maison de plus en un an¹⁰.

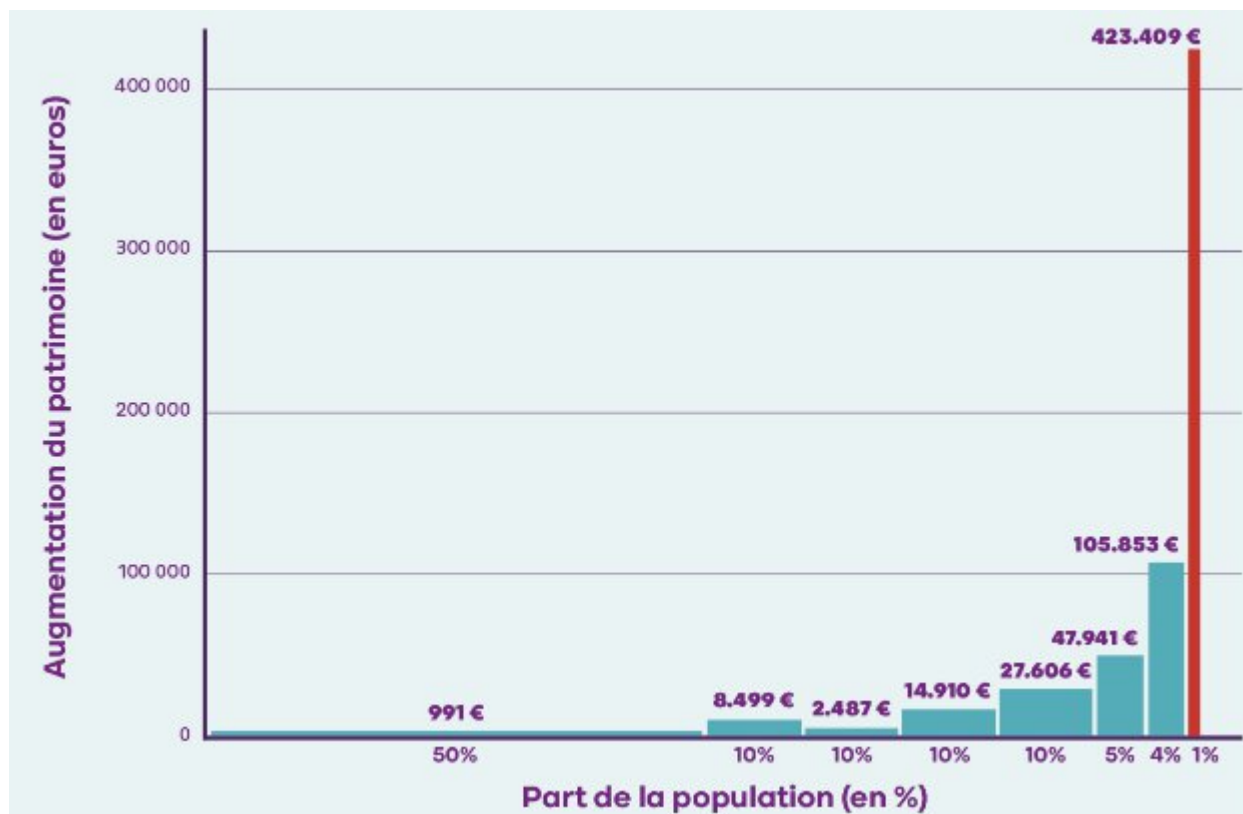
⁷ SPF Finances, Adriaan Luyten et Geert Van Reybrouck, "Potentiële opbrengsten van de meerwaardebelasting met basisvrijstelling", 11 avril 2025. Voir page 4 : « Nous formulons par la suite l'hypothèse que la moitié de la part du top 5 % revient aux percentiles supérieurs 5 à 2 inclus (T5-2) et l'autre moitié au centile le plus riche (T1) ».

⁸ [Apostel & O'Neill \(2022\)](#), voir le tableau S4, dans lequel ils estiment que les 5 % les plus riches détiennent 42,4 % de la richesse totale et que les 1 % les plus riches en détiennent 23,9 %. Ici, la part du top 1 % dans le top 5 % est donc de 56 %.

⁹ Decoster, A., Decancq, K., De Rock, B., & Gobbi, P. (2024) Inégalités en Belgique. Un paradoxe ? Lannoo Meulenhoff-Belgique. 

¹⁰ Le prix médian pour une maison individuelle en Belgique est de 405 000 euros. Voir les statistiques [de Stabel](#) du 1er trimestre 2026 sur les prix de l'immobilier.

Graphique 1 : Évolution du patrimoine par ménage, par décile¹¹



¹¹ Voici les quatre étapes du calcul :

(1) Les chiffres relatifs au patrimoine par décile sont tirés des « Distributional Wealth Accounts » de la BCE. Nous regardons l'évolution entre le premier trimestre 2025 et le premier trimestre 2026. Sources : [décile 6](#), [décile 7](#), [décile 8](#), [décile 9](#).

(2) Ce montant est ensuite divisé par le nombre de ménages dans chaque groupe. Au 1er janvier 2026, la Belgique comptait 5 225 771 ménages. Un décile correspond donc à 522 577 ménages. Un percentile correspond à 52 258 ménages. [Statbel](#), communication du 11 juin 2026.

(3) Percentiles 91 à 95 : nous calculons la différence entre le patrimoine des 10 % les plus riches et celui des 5 % les plus riches, divisée par le nombre de ménages dans cette tranche de la population.

(4) Les percentiles 96 à 99 et le top 1 % : la moitié du patrimoine du top 5 % va au top 1 %. Le reste va aux percentiles 96 à 99.

c. Évolution du patrimoine des 50 % les moins riches

Nous avons utilisé la même méthode qu'à l'étape 1 pour calculer l'évolution du patrimoine des 50 % les moins riches. Nous avons croisé les données relatives au patrimoine total des ménages avec la part des 50 % les moins riches, et avons analysé leur évolution sur une année.

→ Conclusion : le patrimoine des 50 % les moins riches a augmenté de 2,6 milliards d'euros l'année dernière.

Tableau 2. Évolution du patrimoine net des 50 % les moins riches, calculée à partir des données de la BCE

Période	Richesse nette totale de tous les ménages (en milliards €) ¹²	Part des 50 % les moins riches dans la richesse totale ¹³	Richesse nette totale des 50 % les moins riches (en milliards €)
1er trimestre 2025	3 058	7,78 %	238
2e trimestre 2025	3 050	7,69 %	234,6
3e trimestre 2025	3 093	7,69 %	237,9
4e trimestre 2025	3 129	7,66 %	239,7
1e trimestre 2026	3 144	7,65 %	240,6
Sur l'ensemble de la période	+ 86 milliards	- 0,13	+ 2,6 milliards

¹² Banque centrale européenne, « [Net wealth of households, Belgium, Quarterly](#) », dernière mise à jour : 24 août 2026. Cliquez sur « Download chart and table data ».

¹³ Banque centrale européenne, « [Net wealth of households, share of bottom 50 percent, Belgium, Quarterly](#) », dernière mise à jour: 24 août 2026. Cliquez sur « Download chart and table data ».

d. Évolution du pouvoir d'achat des 1 % les plus riches et des 50 % les moins riches

En un an, les prix ont augmenté de 1.65 % sur la période étudiée en Belgique¹⁴. Si vous aviez 10 000 euros sur un compte d'épargne il y a un an, ils ne valent aujourd'hui plus que 9 838 euros¹⁵.

Avec 1.65 %, l'inflation a été plus faible que les années précédentes. Cependant, l'inflation a – comme toujours – une incidence sur l'ensemble du patrimoine, et pas seulement sur sa croissance. Cela rend son impact considérable, surtout si l'on dispose d'un patrimoine important.

Pour les 1 % les plus riches, l'inflation a pour résultat une hausse du patrimoine en termes réels de 1.6 %. L'inflation absorbe la moitié de la croissance¹⁶. Cette hausse reste tout de même deux fois plus élevée que la croissance du PIB au cours de l'année écoulée. Dans son best-seller *Le Capital au XXI^e siècle*, Thomas Piketty démontre que la richesse des 1 % les plus riches croît plus vite que l'économie, et que les inégalités continueront donc à s'accroître si aucune mesure n'est prise. La croissance du PIB s'élevait à 0.8 % au cours de la période étudiée¹⁷.

→ Conclusion : le patrimoine des 1 % les plus riches a augmenté de 1.6 %, soit deux fois plus que la croissance du PIB au cours de la période étudiée.

En ce qui concerne le patrimoine des 50 % les moins riches, l'inflation fait basculer l'évolution positive que nous avons calculée au point c en une évolution négative. En d'autres termes, le pouvoir d'achat de ces 50 % a diminué l'année dernière.

→ Conclusion : le patrimoine des 50 % les moins riches a diminué de 0,5 % en termes réels l'année dernière.

¹⁴ Nous comparons l'indice des prix à la consommation de mars 2026 (101,84) à celui de mars 2025 (100,19), soit la période étudiée. L'IPC a augmenté de 1,65 point. Par rapport à l'IPC de mars 2025, l'évolution est calculée comme suit : $(101,84 - 100,19) / 100,19 * 100 = 1,647 \%$. Pour un aperçu de l'évolution des indices des prix à la consommation au fil des ans, consultez [Statbel](https://statbel.fgov.be/fr/themes/indices/indices-de-prix).

¹⁵ Le calcul est le suivant : $10\,000 \times 100 / 101,65 = 9\,838$ euros.

¹⁶ L'inflation a augmenté de 1,65 % sur la période étudiée. Le patrimoine du top 1 % a augmenté de 3.3 % pendant cette période, mais 1.65 % a été « mangée » par l'inflation, soit exactement la moitié.

¹⁷ Banque nationale de Belgique, Communiqué de presse, [ICN- Agrégats trimestriels 2026-I](https://www.bnb.be/fr/actualites/communiqu%C3%A9-de-presse/2026-01-01-icn-agr%C3%A9gats-trimestriels-2026-1).

Tableau 3 : Évolution du pouvoir d'achat des plus riches et des moins riches¹⁸

	Patrimoine en termes réels, premier trimestre 2025 (en milliards d'euros, année de référence 2025)	Patrimoine en termes réels, premier trimestre 2026 (en milliards d'euros, année de référence 2025)	Différence de patrimoine en termes réels (en milliards d'euros, année de référence 2025)	Évolution du patrimoine
50 % les moins riches	$238 \times 100 / 100,19 = 237,55$	$240,6 \times 100 / 101,84 = 236,25$	$236,25 - 237,55 = - 1,3$	$- 1,3 / 237,55 = - 0,54 \%$
1 % les plus riches	$659,5 \times 100 / 100,19 = 658,25$	$681,5 \times 100 / 101,84 = 669,19$	$658,25 - 669,19 = - 10,94$	$- 10,94 / 658,25 = + 1,67 \%$

¹⁸ Les montants 238 et 240,6 milliards sont des montants issus du tableau 2. Les montants 100,19 et 101,84 sont les IPC des mois de mars 2025 et mars 2026, respectivement. Pour convertir un montant X de la valeur nominale en valeur réelle, on applique la formule suivante : $X_{réel} = X_{nominal} \frac{IPC \text{ de base}}{IPC \text{ actuel}}$, l'IPC de base étant, par définition, égal à 100 et l'IPC standard étant fourni par Statbel. En particulier, nous utilisons pour le premier trimestre 2025 la valeur de mars 2025, soit 100,19, et pour le premier trimestre 2026, la valeur de mars 2026, soit 101,84. Nous prenons comme point de départ les chiffres de mars, car la date de valeur des chiffres trimestriels figurant dans les données de la BCE correspond à la fin du trimestre, c'est-à-dire au 31 mars de chaque année.

2. Une véritable taxe des millionnaires sur les 1 % les plus riches

L'année dernière, les 1 % des ménages les plus riches de Belgique ont accumulé 22 milliards d'euros supplémentaires. Leur patrimoine a augmenté deux fois plus vite que le PIB, tandis que les 50 % des ménages les moins riches se sont appauvris.

Cette concentration de la richesse entre les mains des 1 % les plus riches constitue un problème social, démocratique, écologique et économique. Pour y remédier, il faut adopter une véritable taxe des millionnaires. Une taxe des millionnaires authentique répond aux critères suivants :

- **Elle vise uniquement les 1 % les plus riches**, soit 1 pourcent qui capte une part disproportionnée de l'augmentation des richesses. Il s'agit des ménages possédant un patrimoine de minimum 5 millions d'euros après déduction des dettes. Cela représente un peu plus de 50 000 ménages. Une véritable taxe des millionnaires ne touche donc ni la classe travailleuse, ni la classe moyenne indépendante, déjà fortement taxées. La taxe des millionnaires contribue à rétablir le principe de progressivité de l'impôt dans la tranche de la population où il est manifestement violé¹⁹.
- **Elle est simple et ne prévoit aucune exception**. Elle prend en compte l'ensemble du patrimoine des super-riches, quelle que soit sa forme, qu'il soit géré au sein d'une société ou d'une autre structure. Toute niche fiscale entraîne une multiplication des montages visant à l'optimisation et à l'évasion fiscales. Celles-ci s'avèrent être de manière générale à l'avantage des plus riches, ce qui diminue fortement le revenu potentiel d'une taxe des millionnaires²⁰. En d'autres termes : au plus simple, au mieux.
- **Elle est ambitieuse**, non seulement en raison des deux points ci-dessus, mais aussi en raison des taux qu'elle prévoit pour taxer les multimillionnaires. Elle rapporte un minimum de 8 milliards d'euros²¹.

¹⁹ Selon l'étude menée par le professeur Decoster et son équipe, les 1 % les plus riches paient en moyenne 23 % d'impôt sur le revenu, alors que le Belge moyen en paie 43 %. Voir Decoster et al. (2024).

²⁰ Les exemples à l'étranger montrent que l'ampleur de l'évasion dépend fortement de la manière dont le système fiscal est organisé. Voir Saez et Zucman (2019). Voir aussi Advani et Tarrant (2021).

²¹ Sur la base des données détaillées de l'étude de Apostel & O'Neill (2022) sur la distribution de la richesse parmi les ménages les plus riches de Belgique, nous avons calculé en 2024 que notre taxe des millionnaires pouvait

- **C'est une mesure sérieuse**, dont l'objectif est d'aller chercher l'argent là où il est, et non une mesure symbolique destinée à mieux faire passer l'austérité et la baisse du pouvoir d'achat.

Nous voulons aller chercher 8 milliards d'euros chez les 1 % les plus riches. De cette manière, nous faisons contribuer ce groupe au bien-être collectif — tant sur le plan social, économique, démocratique que budgétaire. Ces 8 milliards d'euros représentent un tiers de la richesse supplémentaire accumulée par les 1 % les plus riches l'année dernière. Répéter qu'il n'y a pas d'argent ne fait que confirmer que la concentration de la richesse au sommet de la pyramide sociale est un tabou, qu'il est urgent de briser. C'est en ce sens que le PTB a déposé sa proposition de loi pour une taxe des millionnaires au Parlement fédéral²².

rapporter jusqu'à 10,8 milliards d'euros par an. Par prudence, nous avons ramené ce total à environ 8 milliards d'euros par an. C'est 26 % de moins que le revenu brut calculé de 10,8 milliards par an. Nous tenons compte de d'un taux d'évasion légèrement plus prudent que celui utilisé par le professeur Zucman, qui est de 20 %. Voir Apostel & O'Neill (2022).

²² Voir la [proposition de loi pour une taxe des millionnaires](#) déposée par le PTB le 8 octobre 2024.